

BUREAU EXECUTIF DU 09 SEPTEMBRE 2015

Présents : JP CHAMPION – JC MERIC – D TINCELIN – H BACCHINI – JP CHURET – J KERHOAS – JM SOYEZ – E MARLIOT – JL LOSTIS – JL DENECHAU – MT LANNUZEL JOURDAS – J CATHELINEAU- B DAVID – M BOUVET – H GIRAUD – J MARAJO – F PFEIFFER

<p style="text-align: center;">1</p>	<p style="text-align: center;"><i>VIE FEDERALE ET ORGANISATION DES TERRITOIRES</i></p>
<p style="text-align: center;">1/1</p> <p style="text-align: center;">Décision 1</p>	<p><u>Approbation du relevé de décision du bureau exécutif du 16 juillet 2015</u></p> <p>Le BE approuve à l'unanimité le relevé de décisions du BE du 16/07/2015 après quelques corrections de forme au point 6.2</p> <p style="text-align: center;">Publié électroniquement sur le site Internet de la FFVoile le 21/10/2015</p>
<p style="text-align: center;">1/2</p> <p style="text-align: center;">Décision 2</p>	<p><u>Résultat du vote électronique relatif au choix des assureurs pour les lots 1 et 2 et sur le prix des licences 2016</u></p> <p>Le BE valide à l'unanimité le relevé de décision relatif au choix des assureurs pour les lots 1 et 2 suite à l'appel d'offre assurance et d'autre part au prix des licences 2016 à savoir 53,2 € la licence club adulte, 26,6 € la licence club jeune, 11,6 € la licence temporaire 1 jour, 26,6 € la licence temporaire 4 jours et 10,7 € la licence passeport voile.</p>
<p style="text-align: center;">1/3</p> <p style="text-align: center;">Info</p>	<p><u>Point sur Les licences au 07/09/2015</u></p> <p>Le BE prend connaissance des chiffres des licences au 06/09/15 qui fait apparaitre une baisse de -0,6 % au niveau de la licence club FFVoile jeunes et de -0,5 % au niveau de la licence club FFVoile adultes.</p> <p>Les chiffres des autres licences ne sont pas définitifs mais à ce jour : les passeports voile sont en hausse de 2,3 %, les licences temporaires 1 jour de 19,7 % et les licences temporaires 4 jours de 3,5 %.</p>
<p style="text-align: center;">1/4</p> <p style="text-align: center;">Décision 3</p>	<p><u>Choix des assureurs pour les lots 3 à 5, 7 et 8 suite à avis de la Commission « Appel d'offres Assurance 2016-2019 »</u></p> <p>Le Bureau exécutif décide à l'unanimité de suivre les recommandations de la Commission en charge de l'étude des offres en matière d'assurance de la FFVoile et de valider le rapport de présentation de la commission recommandant, pour la période 2016-2019 mais avec une résiliation annuelle, pour le lot 3 (RCMS) l'offre de CNA Europe, pour le lot 4 (assurance de l'immeuble, des dépôts, des matériels informatiques et bureautiques) l'offre de la MAIF, pour le lot 5 (assurance du parc automobile) l'offre de la MAIF, pour le lot 7 (l'assurance du matériel nautique FFVoile dans un conteneur remis à un auxiliaire de transport et des marchandises transportées par voie terrestre et en conteneur par voie maritime) l'offre de Covéa Risks et enfin pour le lot 8 (mutuelle et prévoyance) l'offre d'ADREA Mutuelle pour la complémentaire santé et d'AXA pour la prévoyance.</p>
<p style="text-align: center;">1/5</p> <p style="text-align: center;">Info</p>	<p><u>Information sur la réforme territoriale</u></p> <p>Suite aux derniers éléments envoyés aux ligues dans le courant de l'année, le décret n° 2015-832 du 7 juillet 2015 visant notamment les fusions d'association est paru au JO dans le courant de l'été.</p> <p>Ce décret prévoit notamment plusieurs modalités techniques nouvelles relatives aux</p>

fusions d'association.

Les principales étapes techniques de la fusion / création en application de ce décret sont :

- la rédaction du traité de fusion (modèle à transmettre aux ligues validé par le CDES Limoges),
- l'éventuelle désignation d'un commissaire aux apports si le montant des apports de la fusion est supérieur à la somme de 1 553 000 euros,
- la validation du projet de fusion avec un délai minimal de deux mois entre la décision du Conseil d'Administration de la Ligue et la tenue de l'Assemblée Générale extraordinaire, délibérative
- la publication du projet de fusion (au moins un mois avant la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire délibérative,
- l'information des membres et mise à disposition d'un certain nombre de documents (listés ci-dessous)
 - *Le projet de fusion ainsi que, le cas échéant, le rapport du commissaire à la fusion ;*
 - *La liste des ligues participant à la fusion avec indication de leur siège social ;*
 - *La liste des membres chargés de l'administration de chaque ligue participante ;*
 - *Un extrait des délibérations des conseils d'administration des ligues participantes qui ont validé le projet de fusion, avec indication du nombre des membres présents, du nombre des membres représentés et du résultat des votes ;*
 - *Les comptes annuels des trois derniers exercices, le budget de l'exercice courant, les dates auxquelles ont été arrêtés les comptes des ligues participantes et utilisés pour établir les conditions de l'opération ;*
 - *Les conditions dans lesquelles les contrats de travail en cours sont transférés à la nouvelle ligue (et le cas échéant, l'avis du comité d'entreprise se prononçant sur le projet de fusion).*
- la tenue des Assemblées Générales Extraordinaires (quorum et majorité spécifiques)
- les déclarations (préfecture et centre des impôts pour les ligues dissoutes et la nouvelle ligue ainsi que l'immatriculation auprès des organismes sociaux si la nouvelle ligue dispose de salariés).

Ce calendrier doit également tenir compte des validations préalables des documents (traité de fusion / projets de statuts) par les organes compétents de la FFVoile en amont des délibérations prises par les ligues.

Une note explicative, ainsi que des modèles de traité de fusion et de statuts (incluant un nouvel article sur la constitution d'un comité territorial) sera envoyé aux ligues dans les jours prochains.

En tout état de cause, ce process, d'un point de vue technique, ne semble pas remettre en question le calendrier prévisionnel tel qu'actuellement prévu par

	plusieurs ligues s'orientant vers une décision de fusion dans le premier semestre de l'année 2016.
--	--

1/6 Décision 4	<u>Point sur la déliurance des PVR sous format papier et solutions envisagées</u> Report au prochain BE et prise de contact avec les 3 Ligues concernées.
1/7 Info	<u>Choix du site voile JO 2024</u> Le BE prend connaissance du choix du site Voile pour les JO de 2024, à savoir la ville de Marseille.
1/8 1-8-1 Décision 5 1-8-2 Décision 6	<u>Soirée des champions</u> <u>Composition du Jury</u> Décision sur le principe de désignation de collègues et report au prochain Bureau concernant les modalités de mise en œuvre. <u>Proposition d'organisation</u> Décision remise au prochain BE
1/9 Info	<u>Bilan du dispositif communication Rio 2015</u> Le Bureau Exécutif prend connaissance du bilan du dispositif communication « Rio 2015 »
1/10 Décision 7	<u>Confédération du Nautisme et de la plaisance</u> Le Bureau Exécutif prend connaissance du point effectué sur la confédération du Nautisme et de la Plaisance et autorise le Président à signer les statuts de l'association créée notamment avec la FIN, la Fédération de Motonautisme, UNAN, FFPP, la FFESSM, en tant que membre fondateur et y adhérer.
1/11 Info	<u>Validation des dépenses par mail</u> Durant la période estivale, il a été constaté de nombreuses validations de dépenses par mail. Le Trésorier a rappelé que cette validation des dépenses par mail doit rester exceptionnelle et être réservée à des cas urgents.
2	<u>VOILE LEGERE</u>
2/1 Info	<u>Bilan des Championnats de France Espoirs et de l'Open de France</u> Le Bureau Exécutif prend connaissance du Bilan des Championnats de France Espoirs et de l'Open de France
2/2 2-2-1	<u>Evolution des Championnats de France Minimes et Espoirs à partir de 2016 :</u> <u>Proposition de suppression du titre de Champion de France Minimes l'Equipe :</u>

<p><u>Décision 8</u> <u>Vote CA</u></p> <p><u>2-2-2</u></p> <p><u>Décision 9</u></p> <p><u>2-2-3</u></p> <p><u>Décision 10</u></p> <p><u>2-2-4</u></p> <p><u>Décision 11</u></p>	<p>Le Bureau Exécutif se prononce favorablement sur la suppression du titre de Champion de France Minime L'Equipe à compter de 2017. Le titre 2016 ne sera délivré que s'il y a 15 bateaux inscrits au Championnat de France et après avis du Conseil des ligues qui peut proposer la suppression dès 2016 en fonction des effectifs prévisibles. Ce point sera soumis au vote lors du prochain Conseil d'Administration</p> <p><u>Choix du support (A proposer au vote du CA) pour le titre de Champion de France Minimes Catamaran Flotte Collective</u></p> <p>Remis à un prochain BE avant le CA de Novembre</p> <p><u>Proposition d'évolution de la tranche d'âge pour le titre de Champion de France Espoirs Laser Radial Garçon – proposition de passer de 15/20 ans à 15/18 ans</u></p> <p>Remis à un prochain BE</p> <p><u>Evolution des titres féminins</u></p> <p>Remis à un prochain BE</p>
<p><u>2/3</u></p> <p><u>Décision 12</u></p>	<p><u>Evolutions du label Club Compétition</u></p> <p>Remis à un prochain BE</p>
<p><u>2/4</u></p> <p><u>Décision 13</u></p>	<p><u>Réflexion autour d'une évolution des Championnats de France des clubs à partir de 2017</u></p> <p>Remis à un prochain BE</p>
<p>3/</p>	<p><u>HABITABLE</u></p>
<p><u>3/1</u></p> <p><u>Info</u></p>	<p><u>Championnat de France Espoirs Glisse et Solitaire équipage Flotte Collective Habitable (en collaboration avec la Voile Légère)</u></p> <p>Le Bureau Exécutif prend connaissance du Bilan des championnats de France Espoirs Glisse et Solitaire équipage Flotte collective en Habitable.</p>
<p><u>3/2</u></p> <p><u>Info</u></p>	<p><u>Red Bull Foiling Génération</u></p> <p>Information au BE</p>
<p><u>3/3</u></p> <p><u>Info</u></p>	<p><u>Champions League 2015 (SR Antibes) et suite à donner aux différentes présentations faites ou envoyées aux clubs</u></p> <p>Information sur le fait que la SR Antibes a décliné l'invitation alors que la SRR a accepté.</p> <p>Pour ce qui concerne la création de la ligue, les clubs réunis se sont montrés intéressés mais pas au détriment du championnat de France des Clubs.</p>

	Le projet doit encore murir pour une éventuelle mise en œuvre en 2017 avec peut être au vu de l'accueil de nos clubs une 1 ^{ère} édition éventuellement édulcorée
3-4 Décision 14	Organisateur du Championnat de France Intersérie des Croiseurs Légers 2016 Le BE, suite à la proposition du Département Habitable, attribue au Cercle de Voile de Cazaux-Lac l'organisation du Championnat de France Inter série des Croiseurs Légers 2016
4/	<i>DIRECTION TECHNIQUE</i>
4/1 Info	Mouvements des Cadres Techniques Information du DTN avec notamment l'arrivée au siège de Jean Michel HERVIEU avec des missions sur le Département Développement et une partie de ses missions sur la ligue Pays de la Loire
4/2 Info	Evolutions des missions des Cadres Techniques Information du DTN sur l'évolution des missions de Paul GAUDIN qui sera en charge de la logistique EDF à mi-temps, de la boutique FFVoile et différentes missions transversales sur la Direction technique.
4/3 Décision 15	Convention ENVSN Le Bureau exécutif décide de dénoncer la convention FFVoile/ENVSN tel que prévu à l'article 16. Le BE mandate le DTN pour en négocier le contenu, d'en proposer une autre pluri-annuelle (2016-2017). et mandate le Président pour la signer. La direction des sports du Ministère chargé des sports sera avertie par le DTN
4/4 Info	Evolution de La Convention d'Objectifs 2016 Information du DTN. Rencontre du directeur des sports à ce sujet en octobre/novembre 2015. Par ailleurs, 3 plans seront mis en œuvre dans le cadre de la CO à savoir un plan de féminisation, un plan de stratégie générale de formation et enfin un plan de citoyenneté par le sport.
5/	<i>HAUT NIVEAU</i>
5/1 Info	Equipe de France : bilan du Test Event Bilan présenté par le DTN
5/2 Info	Dispositif France Jeune : convention sportifs en pôle France Présentation par le DTN pour information au BE de la convention « sportifs en pôle France ». 2 modifications souhaitées en séance.
5/3 Info	Bleuets : sélection mondiale ISAF jeunes Information sur la liste des coureurs sélectionnés et des séries correspondantes.
5/4 Décision 16	Vente matériel Haut Niveau Reporté au prochain BE
6/	<i>DEVELOPPEMENT</i>

<p><u>6/1</u> Décision 17</p>	<p><u>Pré bilan saison 2015</u> Remis au prochain BE</p>
<p><u>6/2</u> Décision 18</p>	<p><u>Pré bilan opération coach plaisance</u> Remis au prochain BE</p>
<p>7/</p>	<p><i>INTERNATIONALES</i></p>
<p><u>7/1</u> Décision 19</p>	<p><u>Epreuves Internationales</u> Le Bureau Exécutif entérine les épreuves internationales suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Le championnat du Monde International MUST performance Skiff à Carnac par le YC VARNAC du 04/06/2016 au 11/06/2016 - Le championnat du monde 14 pieds international) à Carnac par le YC CARNAC du 22/08/2016 au 03/09/2016 </p>
<p>8/</p>	<p><i>COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE</i></p>
<p><u>8-1/</u> Décision 20</p>	<p><u>Convention d'arbitrage Red Bull Foiling Generation (La Baule, 17 au 22 octobre)</u> Le Bureau Exécutif valide la mise en place d'une convention d'arbitrage pour 2015 entre les organisateurs du circuit international Red Bull Foiling Generation et la Fédération Française de Voile pour l'étape Française.</p>